

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Règlement R-2019-278

Adoption du règlement R-2019-278 (Règlement modifiant le règlement de zonage R-2009-114 afin de retirer une condition concernant l'agrandissement ou la modification d'une construction dérogatoire)

Avis est donné, que le règlement numéro R-2019-278 modifiant le règlement de zonage R-2009-114 afin de retirer une condition concernant l'agrandissement ou la modification d'une construction dérogatoire, a été adopté le 4 novembre 2019 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

Le règlement R-2019-278 fait l'objet d'un certificat de conformité de la MRC de La Mitis le 28 novembre 2019.

DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 4 DÉCEMBRE 2019

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 4 décembre 2019.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier